



L'an deux mille vingt-quatre le 13 du mois de juin s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Velaine Sous Amance, après convocation légale du 6 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – Monsieur LAPOINTE Denis - Monsieur SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel
M. RAKOTONDARAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie
M. FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques - Mme SCHEFFLER
Véronique – M. FEGER Serge - M. GUEZET Philippe – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina –M. DELATTE Hubert
Mme CLEMENT Paulette – M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. FAGOT
REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine – Mme BONNEAU Sophie – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard
-

M. FRANCOIS Vincent – M. DIEDLER Franck – M. CHANE Alain – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MOUGINET
Dominique

M. FRITSCH Jacques- M. BAUDOIN Cédric

Procurations : M. HENQUEL Patrick à M. MOUGINET Dominique – M. CERUTTI Alain à M. FRANCOIS Vincent –
M. THIRY Philippe à M. CHANE Alain – Mme MARCHAL Astrid à M. FEGER Serge – M. BARTHELEMY Philippe à
M. RAKOTONDARAMANITRA Haja – M. CAPS Antony à M. THOMAS Claude – Mme JELEN Nelly à M. LE GUERNIGOU
Nicolas -

Excusé(s) : M. MICHEL Olivier

Secrétaire de séance : M. GUEZET Philippe -

L'assemblée dénombreait : **40 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 33

Pouvoirs : 7

Excusés :

Votants : 40

Date d'affichage : 18 juin 2024

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 40

Contre

Absentions :

FINANCES

05/06/2024

BUDGET PRINCIPAL - Décision modificative 02/2024

Claude THOMAS, président, rappelle le projet de rassemblement des sites administratifs.

Vu le montant prévisionnel estimatif pour la réalisation des travaux s'élevant à 240 000 € TTC en phase de recrutement d'un maître d'œuvre,

Vu le montant prévisionnel des travaux de 432 000 € TTC présenté par le maître d'œuvre,

Vu la proposition du bureau communautaire de retenir le scénario présenté par le maître d'œuvre,

Vu le coût prévisionnel global de l'opération restant à financer (travaux, maîtrise d'œuvre, études...) soit 525 000 € TTC

Vu l'inscription budgétaire 2024 d'un montant de 313 692.00 € TTC dont 289 060 € spécifiquement dédiés au projet de rassemblement des sites,

Il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires pour réaliser les travaux comme suit :

Dépenses d'investissement

Opération 9051 – siège Champenoux

2315 – travaux 240 000 €

Recettes d'investissement

Article 021 – virement de la section de fonctionnement 240 000 €

Ramenant l'excédent de fonctionnement à 2 318 329.25 €.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Valide** l'ouverture de crédits supplémentaires suivants :

Dépenses d'investissement

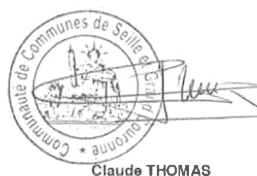
Opération 9051 – siège Champenoux

2315 – travaux 240 000 €

Recettes d'investissement

Article 021 – virement de la section de fonctionnement 240 000 €

Ramenant l'excédent de fonctionnement à 2 318 329.25 €



Claude THOMAS
2024.06.19 09:53:21 +0200
Ref:6714115-10058901-1-D
Signature numérique
le Président